

ABONNEMENT.

Saumur : En an. . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Tros mois . . . . . 8

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 30 c. Réclames . . . . . 30 Faits divers . . . . . 75

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Août 1882.

Chronique générale.

Nous avons parlé bien des fois de l'agitation qui remue depuis deux ou trois années environ tout le monde de l'Islam. « Le monde musulman grouille partout », disait, il y a quelques jours, un de nos ministres.

Assisterons-nous à l'écroulement de l'islamisme, ou à sa transformation, ou à la chute de l'empire ottoman et du khalifat, ou enfin au fractionnement de la religion du Coran en une multitude de sectes ? Ce sont là autant de questions que nous réserve l'avenir.

Mais, au point de vue politique, ce que nous devons prévoir, c'est que cette révolution dans le monde de l'Islam ne s'opérera pas sans avoir un contre-coup des événements graves dans tout l'Orient et peut-être en Europe.

Certains faits se manifestent déjà qui prouvent que le mouvement égyptien a des ramifications dans toute l'Afrique et dans une partie de l'Asie. Arabi est un personnage au Caire ; mais il y a dans le sud de l'Égypte un homme qui exerce une bien plus grande influence dans le Soudan, dans toute la vallée du Haut-Nil et dans la moitié de l'Afrique. Si-Senoussi y est considéré comme un nouveau prophète. Ce qui doit nous intéresser pour nos possessions d'Algérie, se famille est originaire d'Oran ; et, par conséquent, il peut d'un moment à l'au-

tre exercer une influence considérable dans notre colonie. Pour le moment, il agite toute la Haute-Égypte et le Soudan.

Voici à ce sujet ce que dit le Journal des Débats :

« Dans l'ébranlement actuel du monde musulman, le danger d'ailleurs est trop général pour qu'il puisse s'aggraver sur un point quelconque sans s'étendre aussitôt sur tous les autres. Les Français assez aveugles pour souhaiter à l'Angleterre des échecs en Égypte ne s'aperçoivent pas qu'ils font le jeu de l'ennemi, qu'ils sèment un vent qui soulèvera contre nous les plus terribles tempêtes. Il est aujourd'hui certain que ce sont quelques-uns de nos compatriotes qui ont empêché Arabi de se soumettre au moment de la démonstration navale ; ils s'excusent en disant qu'ils ont voulu jouer un bon tour à l'Angleterre ; ils auront, en effet, admirablement réussi : ils lui auront donné l'Égypte ! Plaise au ciel qu'il ne se trouve pas maintenant parmi nous des hommes disposés à nous faire perdre l'Algérie et la Tunisie, après nous avoir fait perdre l'Orient ! Toutes les nations européennes sont solidaires dans la lutte du fanatisme musulman contre le Christianisme. Nous n'avons pas voulu, par ignorance, et par faiblesse, jouer dans cette lutte le rôle qui convenait à nos traditions, à nos intérêts, à notre passé et à notre avenir. Du moins, n'ayons pas la sottise d'encourager l'ennemi par des attaques importunes contre ceux qui ont plus de prévoyance et plus d'énergie que nous ! »

Comme on le voit, le Journal des Débats ne dissimule pas le danger, puisqu'il envisage comme possible la perte de l'Algérie.

Les clameurs les plus discordantes ne cessent de retentir dans le camp républicain où aucune voix ne semble pouvoir s'élever avec une autorité suffisante pour dominer le tumulte.

Le mot conciliation est sur toutes les lèvres, mais on s'injurie dans les journaux de gauche, on se montre le poing dans les régions gouvernementales, on se bat au sein

des conseils généraux, on se dénonce et on s'accuse devant le pays.

Il semble, dit le Français, que plus on parle de conciliation dans le parti républicain, plus on s'en éloigne. Le Rappel tient à mettre en garde le public contre toute illusion qui lui ferait compter sur cette conciliation. Quant à lui, il ne la croit guère possible ; il estime qu'il y a désaccord absolu entre les autoritaires et les libéraux, autrement dit entre les gambellistes et les radicaux. Il déclare, en tous cas, que l'accord n'est pas fait ni même préparé, et que le premier devoir est de dire cette vérité au pays, si désagréable qu'elle puisse être.

Dans les journaux républicains on ne discute plus la chute forcée du ministère Duclerc. Ça, c'est chose arrêtée et la cause est entendue, comme on dit au Palais. Le seul point en discussion, c'est de savoir comment il tombera, brutalement ou tout doucement.

La Vérité dit qu'il est probable que le cabinet tombera sur une simple question d'ordre du jour.

La polémique engagée entre les journaux qui défendent le cabinet provisoire, dans des intérêts divers, roule en effet exclusivement sur une question d'ordre du jour.

Qu'est-ce que la Chambre va faire à sa rentrée ? Tel est le problème qui se pose et auquel tous les partisans du cabinet donnent une solution identique.

LA FORCE MILITAIRE DE L'ALLEMAGNE.

L'article suivant, extrait d'un journal allemand de date récente, donne un aperçu de la force militaire de l'Allemagne :

« Soyez sans crainte, Lieb Vaterland du magst ruhig sein ! »

L'armée allemande n'est pas embarrassée de tenir tête en nombre à ses ennemis de droite et de gauche. La formation de

onze nouveaux régiments d'infanterie et de quarante nouvelles batteries met l'Allemagne en état de concentrer, dans l'espace de huit à dix jours, vingt corps de troupes de ligne à ses frontières. L'instruction militaire des réservistes de 4<sup>me</sup> classe renforce en trois ans d'environ 450,000 le nombre de ses soldats aptes et prêts à la guerre, et lui permet de porter à quatre bataillons l'effectif de ses régiments d'infanterie, ou de former avec ces quatrièmes bataillons six nouveaux corps d'armée.

Quant à la landwehr, les régiments des anciennes provinces prussiennes peuvent, en cas de danger, être subitement levés et être portés à trois bataillons ; de sorte qu'abstraction faite des bataillons nécessaires au service des forts, il peut être formé encore douze corps d'armée de landwehr.

Derrière de pareilles forces, qui ne comprennent pas moins de trente-huit corps d'armée, existent encore plusieurs centaines de mille hommes de réserve, puis les landsturms qui ne comptent rien moins qu'un demi-million de guerriers exercés.

Ces chiffres considérables, joints à la discipline et à la capacité de l'armée, ne laissent pas que d'assurer la possibilité pour l'Allemagne de faire, le cas échéant, face des deux côtés. »

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Port-Saïd, 29 août.

Les Arabes ont attaqué hier au soir les positions anglaises à Cassassine.

Ils ont été repoussés après un brillant combat dans lequel ils ont perdu beaucoup d'hommes et onze canons.

Les pertes des Anglais seraient de 420 hommes.

Le général Sultan-Pacha, commissaire du khédive, est arrivé à Port-Saïd. Il se rend à Ismailia pour reformer l'armée avec les contingents soumis.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIX.

(Suite.)

Geneviève articula lentement : — Monsieur, je suis française, par conséquent en dehors de la législation suisse.

Le Maire sourit poliment.

— Le mariage, madame, donne à la femme la nationalité du mari.

— N'avez-vous rien dit, si possible, sur le visage bouleversé de Geneviève.

— Pourtant... Pourtant... monsieur, mon mari est en France.

— Cela est vrai, madame. M. Léon Bourgeat est né en France, de parents suisses, et n'ayant pas accompli les formalités de la naturalisation française... il s'ensuit que lui-même est notre compatriote.

— Elle se tourna, éperdue, vers l'ingénieur.

— Est-ce vrai ? cria-t-elle.

— C'est vrai, répondit-il froidement.

— La jeune femme rebomba sur son siège, en cachant sa tête dans ses mains.

Le magistrat la considérait avec méfiance, se demandant peut-être si cette mise en scène n'était point une petite comédie sentimentale. Il avait vu tant de volte-faces conjugales dans le cours de sa longue carrière !

— Madame, reprit-il d'un air lassé, — en regardant le large cadran de l'horloge, qui battait un tic-tac monotone au mur de son cabinet, — voilà une exclamation qui prouve une ignorance surprenante des origines de la famille où vous êtes entrée, et des conséquences qui en découlaient pour vous-même. Dois-je conclure que cette ignorance est aussi absolue qu'elle le paraît ?

— Oui, monsieur, dit Geneviève faiblement ; je me suis mariée très-jeune, sortant du couvent. Je ne savais rien, rien de cela. Je ne me doutais point d'avoir, par mon mariage, perdu la nationalité française.

— Dans tous les cas, madame, votre attitude présente est en désaccord avec la demande que vous m'avez adressée, et mon rôle de conciliateur devient plus facile.

Léon, inquiet, murmura d'un ton sardonique :

— Souvent femme varie...

— Très-souvent, oui, monsieur, dit le magistrat ; il n'en est pas moins de mon devoir d'éclairer les consciences et de tirer parti de ces variations mêmes pour obtenir la conservation du lien conjugal.

L'ingénieur s'inclina, les dents serrées.

— Je trouve donc, madame, dans vos paroles, dans votre physionomie, l'opposé de ce que votre demande écrite me faisait prévoir. En face de l'hésitation qui se manifeste en vous, je vous engage à réfléchir de nouveau avant de donner suite à une démarche dont la gravité vous est certainement connue.

La jeune femme venait, pendant ce court échange de phrases, de réfléchir et de prier. Une subite prudence naissait de son appel à Dieu.

Un piège infâme lui était tendu. Avant de protester contre ce piège, au moins fallait-il savoir comment on espérait l'y faire tomber. Voilà trois fois qu'on lui parlait d'une demande écrite... écrite par elle !...

— Monsieur, reprit-elle en se levant, je voudrais revoir, avec votre autorisation, la demande dont vous me parlez.

— Rien de plus facile, madame, la voici.

Et le magistrat prenant, parmi les papiers de son bureau, une large feuille où s'allongeaient quelques lignes d'une fine écriture anglaise, la tendit à Geneviève, dont la main tremblante eut peine à la recevoir.

Écriture penchée, allongée, faite d'une succession de petits traits déliés, — écriture moderne féminine, si bien coulée dans le même moule qu'on peut dire, à peu d'exceptions près, que toutes les

correspondances des femmes paraissent émanées de la même plume, — cette écriture ressemblait, en effet, à celle de Geneviève.

Un expert, peut-être, ne s'y fût pas trompé ; mais des yeux ordinaires n'y auraient vu nulle différence.

Quant à la signature, elle était authentique. Sans conteste, sans doute possible, sans une ombre même d'hésitation, Geneviève la reconnut aussitôt.

C'était elle qui avait tracé son nom au bas de cette page, dont la rédaction sobre et claire exprimait le désir d'un divorce par consentement mutuel. C'est-à-dire le moins retentissant des divorces.

Les yeux ardents de Geneviève dévorèrent cette feuille, cherchant avec passion le mot de l'odieuse énigme.

L'écriture imitée, elle la pouvait nier.

La signature était indéniable.

La veille encore, elle n'eut jamais, jamais, deviné la trahison qui, depuis de longs mois, la guettait dans son foyer même.

Depuis la veille, éclairée par de premières lueurs, elle était mise sur la trace d'horreurs nouvelles.

Puisqu'on lui avait fait signer en blanc, sans savoir, sans comprendre, le dévouement de sa fille, sa propre ruine, on avait bien pu ménager une de ces signatures fatales pour rendre l'indépendance à l'époux flétri, au père sans entrailles.

## L'instruction publique

AVANT, PENDANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION.

On se figure trop volontiers aujourd'hui que l'instruction publique en général, et l'instruction primaire en particulier, font partie des conquêtes de la Révolution; que sous la Monarchie l'ignorance la plus complète régnait dans le peuple, et que les classes dirigeantes faisaient de constants efforts pour perpétuer cette obscurité. S'il fallait croire des savants de certaines catégories, l'instruction du peuple serait sortie tout armée du berceau de la Révolution comme Minerve du cerveau de Jupiter.

La diffusion des lumières, bien loin de dater de la Révolution, fut au contraire complètement annihilée par les réformateurs de cette lugubre époque. Il est facile de prouver par des chiffres éloquents, puisés aux sources les plus authentiques, que dans tous les provinces de l'ancienne France, des instituteurs laïques ou ecclésiastiques livraient à l'ignorance une guerre acharnée, malgré des difficultés considérables qui ont été supprimées par des progrès successifs dus bien plutôt au développement naturel qu'à une forme quelconque de gouvernement: l'abaissement du prix des livres, par exemple, et la facilité des communications.

Avant 1789, presque toutes les paroisses possédaient une école correspondant aux écoles primaires actuelles; quelques paroisses relativement peu importantes en avaient quelquefois deux, sans compter l'instruction que des curés lettrés donnaient fréquemment et spontanément aux élèves qui leur paraissaient avoir des aptitudes particulières. Les recteurs étaient tenus de recevoir gratuitement un certain nombre d'élèves; pour les autres enfants, la rétribution exigée des parents n'était pas toujours la même: on demandait plus au fermier aisé qu'à la veuve ou au simple journalier; on demandait moins à ces mêmes personnes lorsque les récoltes avaient été mauvaises ou lorsque le travail manquait. La gratuité de l'instruction se trouvait donc merveilleusement équilibrée par la pratique d'usages anciens et la répartition des impôts volontaires.

À côté de ces écoles déjà très-nombreuses, florissait une quantité considérable d'écoles, fondées par des congrégations religieuses et par des particuliers, dont les directeurs ne demandaient aucune rétribution aux familles des élèves. Les maîtres nombreux, honorables, dévoués à leur profession, suffisaient largement aux besoins de l'époque; leur organisation et leur fonctionnement comportaient toutes les imperfections inhérentes à toutes les institutions humaines; mais en somme les maîtres d'école de l'ancien régime, qui avaient tous la confiance des parents, donnaient à leurs élèves une instruction assez étendue et une éducation morale à l'abri de toute critique.

Quant à l'enseignement secondaire, il était richement doté et admirablement organisé à la veille de la Révolution. Dans les dernières années de l'ancien régime, il y avait en France, pour une population de 25 millions d'habitants, 362 collèges qui comptaient

72,747 élèves, dont 40,000 recevaient l'instruction, soit entièrement, soit partiellement gratuite.

Aujourd'hui, d'après les statistiques officielles, pour une population de 38 millions d'habitants, la France ne possède que 84 lycées et 300 collèges comptant 79,234 élèves seulement, dont 4,949 boursiers internes ou externes, à bourse entière ou partielle.

Quelle fut donc l'influence de la Révolution sur l'instruction secondaire, après 10 ans de règne? En cela comme en toute chose, son influence fut destructive et son rôle créateur presque nul. Nous venons de voir son bilan, il est facile à résumer.

Près de 200 collèges de moins. Au lieu de 294 élèves sur 10,000 habitants, il n'y en a plus que 208 recevant l'instruction secondaire. Autrefois, 55 0/0 la recevaient plus ou moins gratuite; aujourd'hui, 6 0/0 seulement jouissent de ce privilège.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Lorsque la Révolution succomba à la suite de l'imbécillité et de la corruption du gouvernement Directorial, comme elle avait trébuché une première fois dans le sang des victimes de la Terreur, elle laissa tous les rouages de l'ancienne France complètement brisés. Les finances? Il n'y avait plus qu'un agiotage effréné, on avait fait banqueroute. La paix extérieure? On était en guerre avec toute l'Europe. La pacification intérieure? Les partis qui divisaient la France avaient encore les armes à la main. La littérature, les arts? Jamais la France n'avait été si pauvre. La morale publique? Il n'y en avait plus: voilà le bilan de la Révolution. Est-ce que l'instruction publique avait survécu à toutes ces ruines? C'est à peine si l'on trouve de loin en loin quelques débris informes dans cette agglomération de décombres.

Depuis cette époque, l'instruction fit, il est vrai, de constants progrès, et nul gouvernement ne l'encouragea avec plus de succès que la Restauration. Il a fallu plus de 90 ans pour reconstruire ce que la Révolution avait détruit. Je parle au point de vue matériel, bien entendu: nous savons ce que coûte un collège!

Comment l'enseignement fit-il banqueroute dans l'espace de 10 ans? Quelles furent les causes de sa décadence, de sa chute et de sa mort?

Le vol des biens du clergé, décrété par l'Assemblée nationale, détruisit une grande partie des maisons d'éducation dont le développement était intimement lié à l'existence et à la prospérité du clergé régulier ou séculier.

La suppression des congrégations religieuses et la substitution du clergé assermenté au clergé catholique supprimèrent presque tous les professeurs.

Plus d'écoles, plus de maîtres, voilà la destruction. Il fallait reconstruire: on remplace ces écoles et ces maîtres très-réels par... des projets qui furent, heureusement pour la plupart, simplement élaborés ou appliqués pendant une très-courte période.

Mais voyons les législateurs des diverses assemblées révolutionnaires présenter successivement leurs plans d'instruction nationale.

Mirabeau remet son projet commercial à des temps meilleurs, l'instruction publique est laissée en jachère.

Condorcet, dans son projet de constitution Girondine, veut les écoles communes aux deux sexes, car l'amour doit être un stimulant par le désir de mériter l'estime de la personne aimée. Le 31 mai empêcha l'essai de ce système d'éducation complète.

Lepelletier de Saint-Fargeau veut l'instruction obligatoire, mais c'est une instruction lacédémonienne qu'il lui faut.

Le régicide abbé Grégoire demande qu'un petit traité d'hygiène conjugale fasse partie du programme d'instruction primaire.

Baraillon va plus loin, il explique: il veut qu'on donne dans les écoles quelques règles de médecine sur la menstruation, les couches et les suites des couches....

Des projets, les révolutionnaires en firent beaucoup; mais ils ne purent rien créer qui ne fût impraticable, grotesque ou odieux. Boissy d'Anglas avait raison d'appeler la période révolutionnaire, au point de vue de l'instruction publique: l'interrègne de l'enseignement.

En Germinal an IV, Barbé-Marbois jette un cri désespéré: Les écoles désertées sont insalubres, les maîtres peu assidus sont réduits à la moitié et peut-être au tiers du nombre ancien, et il est chaque jour plus difficile de les remplacer; le nombre des enfants sachant lire et calculer est inférieur de moitié à ce qu'il était autrefois; dans une infinité de communes il ne se trouve pas un homme capable d'écrire lisiblement les actes de l'état-civil....

En l'an VIII, par toute la France, les autorités constatent que les écoles sont extrêmement rares et mal tenues par des maîtres ignorants, ivrognes ou immoraux, ou bien désertes. Si l'on trouve de loin en loin quelques exceptions, c'est parce que les anciens curés et vicaires apprennent à lire aux enfants et que les anciennes religieuses tiennent les écoles de filles, de sorte que dans ces localités privilégiées, l'ancien ordre de choses, à cet égard, est revenu.

À Paris, il n'y a que 12 écoles en activité, elles ne comptent que 40 élèves en moyenne.

En l'an IX, Chaptal, ministre de l'intérieur, ordonne une enquête sur l'état de l'instruction publique dans les départements. Quel était l'état des maisons d'enseignement avant la Révolution, et quelles sont les ressources qui leur restent? La réponse est désespérante. « La génération qui vient de toucher à la vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance: la masse de la nation croît sans instruction. »

L'IGNORANCE, voilà le dernier mot de la régénération de l'enseignement par la Révolution!

Dans l'ancien comté Nantais, qui correspond au département actuel de la Loire-Inférieure, il y avait dans presque toutes les paroisses au moins une école de garçons ou une de filles; dans les paroisses où elles manquaient, le recteur ou un vicaire faisait

gratuitement la classe, apprenant même à lire aux enfants en bas âge. Voilà pour l'instruction primaire.

Pour l'instruction secondaire, il y avait un collège dans chacune des villes suivantes: Ancenis, Châteaubriant, Fougeray, Guérande, Loroux-Bottreau, Machecoul, Saint-Philbert, Savenay et Vallet. La seule ville de Nantes possédait deux collèges.

Il y avait de plus à Nantes des facultés des arts, de droits civil et canon, de théologie, de médecine, des écoles d'enseignement professionnel: chirurgie, hydrographie (1), dessin.

Que restait-il de ce magnifique ensemble d'engins d'instruction en l'an IX? D'après le procès-verbal du Conseil général, il n'existait point de système général d'instruction publique dans le département de la Loire-Inférieure. Là, comme partout ailleurs, on avait beaucoup projeté, mais rien exécuté. Le Conseil général avoue que pour donner l'essor et l'activité nécessaires à l'enseignement, il faudrait assurer un traitement convenable aux professeurs et leur payer régulièrement.

L'école centrale de Nantes marchait seule à peu près, bien que le professeur d'histoire n'ait pas donné de leçons et que celui de législation n'ait pas eu d'élèves. Le Conseil général demande à ce que cette école soit conservée pour récompenser le zèle des professeurs.

Il n'existait point d'écoles primaires dans la plupart des communes rurales, et dans les communes où elles existaient, elles ne produisaient pas un bon effet par suite de l'immoralité des instituteurs.

GUSTAVE BORN  
(Courrier de Saint-Nazaire.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 août.  
La fermeté de la Bourse s'accuse de plus en plus. La liquidation approchant, nombre de spéculateurs sont obligés de se racheter. Les avis des places étrangères constatent les bonnes tendances du monde financier.

Nos rentes débutent avec une vigueur significative: le 3 0/0, 82.72 et 82.75; l'amortissable, 82.85 et 82.95; le 5 0/0, 115.85 et 115.92.

Marché très-actif sur les valeurs internationales. Italien, 88.95. Turc, 11.80. Égypte 6 0/0, 318.25. L'action du Crédit Foncier est, avec la rente, la valeur qui sollicite le plus les achats de la part de l'épargne; cette action est encore en avance à 1,515. On sait qu'elle sera entièrement libérée au moyen des apports de la Banque Hypothécaire. Le chiffre de la souscription que les actionnaires de la Banque Hypothécaire doivent verser en vertu du traité d'absorption, pour avoir des actions du Crédit Foncier en échange de leurs titres, n'est pas encore fixé.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ne varient pas à 548. Cette Société travaille avec une grande activité; les affaires déjà réalisées permettent de croire que ce cours sera bientôt dépassé.

Les actives demandes qui se sont produites depuis quelque temps sur la Banque Centrale de Crédit prouvent combien cette valeur est appréciée de la haute Banque. Les cours pratiqués au moment sont des plus favorables pour l'épargne. Les capitaux employés en actions de cette Société seront vivement doublés, car déjà nous voyons la plus-value s'établir de plus en plus large chaque jour.

L'activité se ralentit sur les actions du Crédit Lyonnais: on cote 620. Cela se comprend fort bien; d'ailleurs, cette institution de crédit déjà très-générée aura bien de la peine à se relever auprès du public.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Crédit Industriel de France et des Colonies aura lieu le 6 septembre prochain, à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel des Loges, civils, 10, cité Rougemont.

## Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES DE CAVALERIE  
A BLÉRÉ.

Bléré, 27 août 1882.  
La division A a été trempée hier comme la division B. Il n'y a donc pas eu de jaloux dans cette baignade céleste des hommes et des chevaux. Le ministre est resté sur le terrain jusqu'à la fin de la manœuvre, pendant laquelle le général-directeur lui a fait connaître la déféction de l'attelage des batteries à cheval, qui, malgré le mauvais état du terrain, n'en ont pas moins pris des positions avec une certaine rapidité.

Le général a l'instinct des mouvements et les raisonne fort bien.

Il a aussi démontré à l'artillerie quel était son véritable rôle dans la division. « Da

(1) Il y avait aussi une école d'hydrographie au Croisic.

L'évidence l'écrasait: on n'avait point reculé devant cette infamie.

Le dégoût, l'indignation lui montèrent aux lèvres.

Elle se tourna vers Léon, si subitement grandie par le mépris que l'ingénieur, secoué dans ses moelles, recula sous ce franc regard plein d'éclairs.

Il sentit que la ruse paternelle, dont il se faisait le honteux complice, allait misérablement avorter, et que cette femme outragée allait lui crier, devant le magistrat attentif:

— Lâche!... Lâche!

Ce cri ne fut pas jeté.

Une lumière se faisait de plus en plus intense dans le cerveau de la jeune femme qu'on eût pu croire battu par la foudre.

Elle voyait nettement se dessiner devant son ardente pensée un fait tangible, hideux.

Si elle disait: « Cette pièce est fautive! Cette signature m'a été extorquée! »

Elle redoutait peut-être son mari à l'impuissance; on pouvait la croire, ou, tout au moins, lui demander des explications.

Mais, à coup sûr, elle le clouait, de sa main, au pilori de l'opinion publique.

En le dénonçant devant un magistrat, elle le livrait à la justice. En le livrant, elle déshonorait le nom que portait Jeannine... un nom qui avait, avant tout, besoin d'oubli!...

Une chrétienne, une mère, ne se jette pas dans

une telle aventure sans prendre conseil de son Dieu, de ses amis.

Ses amis!... hélas!... où donc étaient-ils? si loin, si rares, si obscurs!

Mais Dieu lui restait, et, bien qu'il parût voiler sa face miséricordieuse, elle ne se sentait pas tout à fait abandonnée.

Elle tenait toujours serrée dans sa main brûlante la feuille révélatrice. Le magistrat, fatigué de la longueur de cette scène, et qui trouvait assez naturel de voir se séparer des gens dont les cœurs, à en juger par leurs expressives physionomies, gardaient le secret de nombreux griefs, la redemanda du geste et de la voix.

— Avez-vous suffisamment relu, madame?... Cette pièce n'est nécessaire.

— La voici, monsieur, dit Geneviève, réconfortée par sa prière mentale; je demande à réfléchir, ainsi que vous me l'avez conseillé.

— Autant qu'il vous plaira, madame, répondit aussitôt l'officier ministériel en se levant avec un empressement assez visible pour qu'on en conclût l'audience entièrement terminée.

Geneviève sortit la première; Léon la suivait, honteux, angoissé, se demandant ce que pouvait cacher le silence subit de la femme attaquée succédant si vite à l'imminence d'une explosion.

Il s'attendait à tout, à des imprécations, à des cris, à une scène nerveuse. Rien... qu'un silence

écrasant! Peut-être en pourrait-il tirer parti.

Laborieusement, il cherchait déjà quel mensonge il allait offrir en pâture à cette candeur puissante, si souvent battue en brèche, et si facile encore à abuser.

Cette peine lui fut épargnée. Sans le regarder, sans paraître même se douter que la rue qu'ils devaient suivre pour rentrer au logis les voyait passer tous deux, la jeune femme allait en avant, le cœur brisé, la tête haute.

Ses défaillances intérieures se pouvaient seules deviner sur son visage blanc comme la cire et marqué d'un indicible cachet de douleur.

Elle demeurait gardienne de l'honneur paternel, et, pour sa fille, elle mentait son Calvaire.

La petite église de Clarens, ni vaste, ni belle, mais touchante dans sa simplicité, dressait, là-bas, sa flèche maigre. Geneviève y marchait comme à un phare.

Léon, qui s'arrêta pour la suivre des yeux, eut comme un soupir de soulagement.

Ce n'était ni vers un avocat, ni vers un juge, que se rendait la femme menacée de divorce, la femme dénoncée et trompée, pour demander aide et lumière.

C'était vers quelque moine, ou quelque prêtre, ignorant des lois, enfoncé dans des idées antédiluviennes!...

Le fanatisme avait parfois du bon!...  
(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

## Faits divers.

Mercredi dernier, Bergerac a été le théâtre d'un phénomène assez singulier. Nous lisons à ce sujet dans un journal de cette ville :

« Vers les huit heures du soir, des milliards d'insectes ailés, de couleur blanchâtre, se précipitaient en colonnes pressées et avec une rapidité fébrile sur les becs de gaz qu'on venait d'allumer. Au moindre contact de leurs ailes diaphanes avec la flamme, ils tombaient sur le sol, qui en était littéralement couvert. On les ramassait à pleines pelles, car nos amateurs de pêche avaient reconnu ce qu'on appelle la manne en langue vulgaire et dont on forme un excellent appât pour prendre le poisson.

» La manne n'est autre chose que l'insecte connu sous le nom d'*Ephémères* ou *Ephémérides*. Cet insecte naît au coucher du soleil et meurt habituellement à son lever. Il vit, en revanche, plusieurs années à l'état de larve; à peine sorti de cet état, il se livre à la reproduction, et la femelle dépose ses œufs dans l'eau.

» Tous les ans, à certains jours du mois d'août ou du mois de septembre, on remarque cet insecte par myriades compactes sur la Dordogne, et quand les pêcheurs aperçoivent cette éclosion, ils s'arment de brandons de paille pour leur brûler les ailes et remplir ainsi leurs bateaux.

» Mais c'est la première fois, de mémoire d'homme, que les éphémères avaient dépassé la limite des quais et envahi la ville. Il y en avait des jonchées jusque sur les réverbères de la place de la Sous-Préfecture et des rues les plus éloignées de la rivière. »

**Durée des bois coupés et mis en terre.** — Les bois désignés ci-après, mesurant 2 pouces 1/2 (0 m. 06) d'équarrissage et enterrés de 6 à 8 pouces (0 m. 148 à 0 m. 224) par l'un des bouts, se sont pourris dans l'ordre suivant :

Le tilleul, après 3 ans. — Le bouleau noir d'Amérique, l'aulne, le tremble, l'érable argenté, après 3 ans 1/2. — Le saule commun, le marronnier d'Inde, le platane, après 4 ans. — L'érable ordinaire, le hêtre rouge, le bouleau commun, après 5 ans. — L'orme, le frêne, le charme, le peuplier d'Italie, après 7 ans. — L'acacia, le chêne, le pin commun, le pin sylvestre, le pin Weymouth, le sapin, après 9 ans. — Le mélèze, le génévrier commun, le génévrier de Virginie et le tuya, après 15 ans.

La durée de ces bois dépend aussi de l'âge et de leur degré d'humidité. Un pieu de vieux bois dure beaucoup plus que celui d'un bois de 15 à 20 ans; comme aussi un pieu sec, plus longtemps qu'un pieu de bois vert.

Le 76<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Mayenne, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Laval, du château de Mézangers, de Châteaugontier, de Mayenne et enfin une excellente Carte du département, avec plan de la ville de Laval, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

## AVIS.

Hier, pendant les courses, près des voitures, M. Pommeraye, vendeur de programmes, rendant la monnaie sur une pièce de 40 fr. qu'il a prise pour 20, a perdu 40 fr.

Le changeur est prié de les rapporter à son domicile, rue de Fenet, n° 409, ou au bureau du journal.

**L'ART NATIONAL**, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

également condamné à 6 mois de la même peine.

A l'expiration de sa peine, le sieur Talon sera dirigé sur la 4<sup>e</sup> compagnie de fusiliers de discipline (section des mutilés).

Par jugement du tribunal correctionnel de Saint-Amand en date du 4<sup>e</sup> août 1882, les sieurs Chauvat et Gaury, de la classe de 1881, du canton de Châteaumeillant (Cher), reconnus coupables d'avoir tenté de se mutiler en vue de se soustraire à leurs obligations militaires, ont été condamnés, le premier à 20 jours de prison, et le second à 6 jours de la même peine.

Ces jeunes gens seront, à l'expiration de leur peine, dirigés sur la 4<sup>e</sup> compagnie de fusiliers de discipline (section des mutilés).

## MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 28 septembre 1882, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 10 septembre.

**Le gibier.** — Le gibier, au dire de beaucoup de personnes, est abondant. Il y a des lièvres, perdrix, râles, cailles en assez grande quantité.

On sait que les hases font plusieurs portées dans l'année; aussi en ce moment un certain nombre de levrauts tombent-ils sous la faux du faucheur. Des chiens errants par la campagne causent beaucoup de tort au gibier.

Mais ce qui fait plus de mal encore peut-être, ce sont les braconniers, qui particulièrement dans les pays de plaines, paraît-il, se livrent déjà à leur industrie.

Le *Moniteur du Calvados* dit que, dans les environs de Caen, les cailles sont filétées avec beaucoup de succès. On a affirmé à notre confrère que dernièrement un braconnier en avait pris jusqu'à soixante dans une nuit.

## Nous lisons dans l'Ami des Campagnes :

« Un disciple fervent de saint Hubert nous a communiqué un procédé.

» Les chiens, dit notre correspondant, qui sont restés tranquilles au chenil ou à la maison pendant six mois, ont les pattes sensibles; aussi, le soir d'un jour d'ouverture, les voit-on revenir clopin-clopant, les pattes enflées et même parfois la sole enlevée. Le lendemain, plus de chien. Il est fort contrariant de voir les autres partir et de rester là. Mais que faire? Médor ne peut plus marcher.

» Eh bien! cela ne m'est jamais arrivé, grâce à la recette de mon grand-père.

» Prenez de la suie de bois. Mettez-la dans un plat creux. Versez dessus du vinaigre: immédiatement il se produira une effervescence. Trempez-y les pattes de votre chien en frottant bien entre les jointures; la sole devient dure comme du cuir.

» Faites cela quelques jours avant l'ouverture, et répétez deux fois avec la même suie; vous aurez gratifié Médor d'une paire de bottes qui ne le mettront pas dans la nécessité de jurer après saint Crépin.

» Amis chasseurs, vous voilà avisés. Si Médor vous fait défection, il n'y aura pas de notre faute. »

## LES VICÉS RÉDHIBITOIRES.

Si le projet de loi, adopté tout récemment en 4<sup>e</sup> délibération par le Sénat, est adopté par la Chambre, il va y avoir une importante modification dans la loi de 1838, qui admet 47 vices rédhibitoires dont 44 pour le cheval.

Le principal effet de cette loi serait de réduire le nombre à neuf.

Il n'y aurait plus aucun vice qui entraînerait l'action en garantie pour les animaux de l'espèce bovine; le sang de rate a été supprimé du nombre des maladies prévues pour l'espèce ovine; la ladrerie est admise, dans la liste des vices rédhibitoires, pour l'espèce porcine; enfin, en ce qui concerne l'espèce chevaline, la fluxion périodique des yeux, l'épilepsie, la pousse, les hernies inguinales intermittentes ont été rayées de la liste des vices rédhibitoires.

des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Distance: 3,000 mètres environ.

Quinze engagements et neuf partants qui se tiennent tous assez serrés pendant une bonne partie du parcours. *Biskri* et *Noureddin*, qui s'étaient trouvés en lutte dimanche et étaient arrivés n° 1 et 2, se sont présentés cette fois encore à l'arrivée dans le même ordre. *Biskri*, premier, était monté par M. de Contades, et *Noureddin*, second, par M. de la Boutellière. *La Grecque* est arrivée troisième.

Il y a eu deux chutes sans gravité.

4<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'arme inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Distance: 3,000 mètres environ.

Sept concurrents se présentent au poteau du départ. La chance paraît bientôt indécise entre *Adulation*, monté par M. Nivelles, et *Conquérant*, monté par M. de Baquen-court; mais *Conquérant* arrive facilement premier, gagnant de deux longueurs.

5<sup>e</sup> Course de haies (handicap), 4,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

Il y a eu six engagements pour cette course, mais trois se retirent en présence de *Peekleton*, *Rup* et *Sweet*.

*Rup*, à M. de Saint-René, monté par Oldring, est arrivé premier; deuxième, *Peekleton*, à M. le baron de Rochetaillée, monté par M. de la Motte.

6<sup>e</sup> Prix du Conseil général (steeple-chase handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr., offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Ce grand steeple a vivement excité l'attention. Les concurrents étaient: *Hécate*, à M. de Saint-René; *Damoctès*, à M. Guinebert, et *Soledad*, de la même écurie. Ces deux derniers ont franchi tous les obstacles avec beaucoup d'assurance.

*Damoctès*, si remarquable pour les élans qu'il prend, est arrivé premier; *Soledad* second.

La journée d'hier, malgré un vent très-violent, a été favorable pour les courses; aussi l'affluence était-elle plus grande sur l'hippodrome que dimanche, les voitures étaient plus nombreuses, l'entrain régnait partout. Mais il est essentiel que la Société des courses obtienne une autre date pour que nos fêtes ne correspondent plus avec les grandes manœuvres et l'ouverture de la chasse.

Hier soir, il y a eu concert dans le Square par la musique municipale. Pendant un intermède, le feu d'artifice, établi sur le quai de Limoges par M. Lardé, a été tiré avec plein succès. La pièce principale, représentant deux coureurs luttant de vitesse sur le turf, a réussi à merveille.

**Trèves-Cunault.** — Dimanche dernier, vers midi, trois jeunes gens de Trèves-Cunault, MM. Cordier, Jules et François Bourreau, se baignaient dans la Loire au lieu dit le Port. Avant de se mettre à l'eau, ils avaient bu un verre de vin. Le fleuve, à cet endroit, n'avait pas un mètre de profondeur, mais non loin de là se trouvait un défaut de grève où Jules Bourreau eut le malheur d'être entraîné. Cordier, qui s'en aperçut le premier, voulut lui porter secours; il était déjà trop tard. Avec une gaffe on retira le cadavre qui était tombé dans un trou de cinq mètres de profondeur. Jules Bourreau était âgé de 23 ans.

Il y a encore des jeunes gens qui se mutilent pour échapper au service militaire. Il il faut dire que ce sont là des cas excessivement rares, mais enfin il est bon de faire connaître de quelles peines la justice punit la mutilation volontaire.

Par jugement en date du 24 avril 1882, le tribunal correctionnel de Périgueux a condamné à trois mois de prison le sieur Talon, de la classe de 1881, du canton de Vergt, reconnu coupable de s'être mutilé en vue de se soustraire à ses obligations militaires. Le sieur Hérit, son complice, a été

ajouté, c'est nous qui sommes les...  
La pluie rend le terrain bien mauvais. Ici, on appelle le plateau la terre d'amitié, parce que quand vous avez vos chaussures, il ne vous quitte pas.

Après les manœuvres, le ministre s'est arrêté dans Bléré, arrêté devant la porte de Châteaumeillant, où se trouvaient plusieurs officiers, et a demandé des détails sur les manœuvres, sur l'alimentation, l'état sanitaire, toutes choses qui vont pour le mieux, mais qu'en dise notre confrère du Petit Parisien, qui a accepté les yeux fermés les renseignements d'un mécontent.

Un descendant de cheval, le duc de Chartres est entré à l'hôtel, où il s'est fait servir deux œufs sur le plat et une bouteille de vin blanc.

Vous avez déjeuné chez le grand chef, lui dire les généraux et ses camarades se trouvaient là.

Oui, et fort bien. Un jambon d'York comme jamais je n'en ai mangé; mais ce matin, j'ai été réveillé par le son du cor. C'est l'ouverture de la chasse.

A midi, manœuvre de la division B. La division A se repose. Le temps est incertain.

Demain, dernier jour, les deux divisions se font opposées l'une à l'autre. Le défilé sera un bouquet de ces manœuvres intéressantes. (L'Événement.)

Une circulaire du ministre de la guerre fait connaître les résultats des opérations du recrutement effectuées cette année. Le contingent de la classe de 1881, qui sera appelé en novembre prochain, contient 10,000 hommes de moins que celui de la classe 1880 qui a été appelé en 1881.

Voici quelle sera la répartition du contingent: 112,460 hommes, soit 81.63 sur 100, au titre de la première portion, pour le service de cinq ans.

85,365 hommes, soit 40.38 sur 100, au titre de la seconde portion, pour le service d'un an.

Comme d'habitude, la seconde portion sera incorporée tout entière dans l'armée de terre.

Quant à la première portion, elle fournira 10,097 hommes, soit 4.54 sur 100 de son effectif à l'armée de mer, et 107,063 à l'armée de terre, soit 95.46 sur 100.

Les désignations se feront d'après les numéros du tirage au sort, les premiers revenant à l'armée de mer, les suivants à la première portion de l'armée de terre, les derniers à la seconde portion de cette même armée, le tout conformément aux proportions que nous venons d'indiquer.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Courses de Saumur.

2<sup>e</sup> Journée, Mardi 29 août.

1<sup>er</sup> Prix de la Société d'Encouragement (2<sup>e</sup> série), 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France. Distance: 3,000 mètres environ.

Sur douze engagements, trois seulement ont été présentés au poteau du départ: *Marin*, à M. Gibson, N., à M. le comte de Maréchal, et *Eugénie*, à M. L. Gandon.

*Marin*, qui avait déjà gagné dimanche le prix du Gouvernement, est arrivé premier, monté par Jochoit, N., est arrivé second.

2<sup>e</sup> Prix de Saumur (handicap), 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la Ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des Courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Distance: 2,200 mètres environ.

*Marin*, qui a fait si brillamment ses preuves, reparait de nouveau, monté par le même jockey, avec *Luce*, monté par Hunier, appartenant à M. A. Lupin, et *L'Orme*, à M. le vicomte de Tredern.

Les chances paraissent encore en faveur de *Marin*; longtemps elle marche de front avec *Luce*, qui arrive devant la tribune du jury avec une avance d'une longueur.

3<sup>e</sup> Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit

Marché de Saumur du 26 août

Blé comm. (l'h.)	20	Huile de noix	50	125	—
From. 1 <sup>er</sup> q. (l'h.)	20	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	22	—
Halle, moy. 77	19	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	11 21	Foin (dr. c.)	780	70
Orge	65	11 54	Luzerne	780	70
Avoine h. bar.	50	8 50	Paille	—	40
Fèves	75	16	Amandes	50	—
Pois blancs	80	40	Cire jaune	50	190
— rouges	80	32	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—
Colza	65	22 50	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	—	2 <sup>e</sup>	—	—
Farine, culas	157	61	3 <sup>e</sup>	—	—

COURS DES VINS, BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	a à	"
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à	120
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>er</sup> id.	100 à	"
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	"	"
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	105 à	"
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à	"
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	85 à	"
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	80 à	"
La Vienne, 1881, 1 <sup>er</sup> id.	75 à	"

rouges (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	150 à	160
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	"	"
Champigny, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	150 à	200
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	"	"
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	"	"
Id. 1881, 4 <sup>e</sup> id.	"	"
Varrains, 1881, 1 <sup>er</sup> id.	125 à	130
Varrains, 1881, 2 <sup>e</sup> id.	"	"
Bourgueil, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	150 à	165
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	"	"
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	"	"
Id. 1881, 4 <sup>e</sup> id.	"	"
Restigné 1881, 1 <sup>er</sup> id.	140 à	145
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	"	"
Chinon, 1881, 1 <sup>er</sup> id.	150 à	150
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	135 à	"
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	"	"
Id. 1881, 4 <sup>e</sup> id.	"	"

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANterne D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements. LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

En ce moment où les flottes de l'Angleterre sont souvent l'objet des conversations, les enfants, abonnés à *Jeune Age Illustré*, seront satisfaits de trouver dans le numéro de cette semaine le récit du combat naval de cette année, raconté à l'occasion d'une visite à la Boue, au cours d'une excursion sur le Littoral de France. L'Assomption, relatée par un savant théologien, forme une page très-intéressante et instructive du même numéro, qui contient aussi un chapitre excellent sur les Enfants bien élevés, une lettre fantaisiste d'un moineau des Tuileries et propos de la récente installation des salubranques dans ce jardin.

CHEMINS DE FER DE LETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.	11 h. 14 matin.
8 — 25 —		1 — 53 soir.	6 — 08 soir.
10 — 15 —		4 — 47 —	8 — 33 —
1 — 02 soir.			
5 — 35 —			
7 — 50 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	82 60	82 80	Nord	2062 50	2050	Obligations		
4 %	82 75	82 80	Orléans	1325	1320	Dép. de la Seine, emprunt 1857	232 50	232 50
4 1/2 %	113 50	113 50	Ouest	815	810	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528
5 %	115 80	115 60	Compagnie parisienne du Gaz	1617 50	1610	Obligations communales 1879	440	443
Obligations du Trésor	506	505	Canal de Suez	2730	2725	Obligat. foncières 1879 3 %	440	441 50
Obligations de Trésor nouvelles	503	503	C. gén. Transatlantique	465	465	Est	368	369
Bons de liq. départementaux	522	522	Obligations			Midl	369	369 75
Banque de France	5390	5400	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	507 50	Nord	372	371 75
Comptoir d'escompte	1022 50	1022 50	— 1865, 4 %	521	515	Orléans	370	368 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1505	1515	— 1869, 3 %	401 50	402	Ouest	370	369 50
Crédit de France	163 75	162 50	— 1871, 3 %	399	392	Paris-Lyon-Méditerranée	373	373
Crédit mobilier	510	512 50	— 1875, 4 %	515	517	Paris-Bourbonnais	369	368
Est	758 75	760	— 1876, 4 %	515	515	Canal de Suez	567	565
Paris-Lyon-Méditerranée	1692 50	1675						
Midl	1245	1243 75						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES A ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	8 h. 43 matin.	11 h. 14 matin.
8 — 56 —	1 — 25 —	(s'arrête à Ang.) omnibus-mixte.	
3 — 32 —	7 — 15 —	express.	
10 — 37 —	10 — 37 —	omnibus.	
		(s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. 8 — 21 — omnibus. 9 — 43 — express. 12 — 40 — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — 10 — 28 — express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE Nommée LABRARDAYE.

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1.500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1<sup>er</sup> étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve, le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON Cour et dépendances.

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 2, appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain, L'ANCIENNE MAISON LEHOU Toute meublée. Située au Chardonnet. S'adresser aux Dames de la Retraite.

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 1882, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue Saint-Lazare, n° 19, au domicile de M<sup>me</sup> veuve ROUGET,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire de ladite dame.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine en cuivre, vaisselle en porcelaine, verrerie, bouteilles vides, une balance et sa série ; Bois de lits en acajou, commode à dessus de marbre, armoire à glace, secrétaire style Empire, chiffonnier acajou dessus de marbre style Louis XVI, glaces, vieille pendule en cuivre style Louis XV, guéridon, table de nuit, table à rallonges, buffet en noyer avec étagère, table à ouvrage, lits de fer, commode, toilette acajou et couverts en argent ;

Sommiers, couettes, matelas, édredon, oreillers, traversins, serviettes, linge de ménage et bonne garde-robe de femme ; 25 bouteilles environ de vin de Bordeaux et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (486)

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT MAISONS

A Beaulieu, commune de Damptierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENMAYER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère, Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux. S'adresser à la Retraite.

BELLE OCCASION

A VENDRE UN JOLI BREAK A six places. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires UNE FABRIQUE DE POTERIE ET GAILLOUX

Bien achalandée et en bon état Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire) ; MAISON TRÈS SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement. S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-Je-Foire, 7, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

VICHY SOURCE LARDY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès, contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac. Chez les M<sup>ds</sup> d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

HOTEL BUDAN

On demande un apprenti CUISINIER. (484)

Un JEUNE HOMME, marié, demande un emploi comme comptable, homme de confiance. On prendrait une suite d'affaires. S'adresser au bureau du journal.

Un ancien Percepteur voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie avec de bonnes références. (451)



Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE ET TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS et du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERCURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 23, rue du Temple, DÉPÔTS : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygéniques.